

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Lun10 avril 2017

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 7 février 2017.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1.073.576,44 €

Recettes : 1.642.301,69 €

Excédent : 568.725,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1.829.806,34 €

Recettes : 1.616.978,74 €

Déficit : 212.827,60 €

Le conseil approuve le compte de gestion 2016 concordant avec le compte administratif 2016.

Après avoir entendu le compte administratif 2016 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif 2016 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 568.725,25 €,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit : EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2016 : 568.725,25 €, reporté sur le budget général 2017

Affectation au compte 1068 du budget général 2017, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2016 :

212.827,60

Affectation au compte 002 du budget général 2017 :

355.897,65 €

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des 4 taxes pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 13,94 %

Taxe foncière bâti : 11 %

Taxe foncière non bâti : 35,58 %

Les taux d'imposition restent donc inchangés depuis 2011.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.651.634,65 €

Dépenses : 1.651.634,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 2.356.727,60 €

Dépenses : 2.356.727,60 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2017 d'un montant de 26.509 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Le conseil approuve l'octroi des subventions suivantes :

Musique Harmonie : 1 500 € pour le fonctionnement de l'école et 1 000 € au titre de la participation de l'association aux manifestations, soit au total 2 500 € / Coopérative scolaire : 250 € / Croix Rouge : 300 € / Amicale des Donneurs de Sang : 300 € / Anciens Combattants : 100 € / Fondation du Patrimoine : 120 €

Le conseil approuve l'avenant ANDLAUER de + 45.751,56 € HT correspondant aux travaux de mise en place des équipements dans les bâtiments non prévus initialement au marché dans le

cadre des travaux de la chaufferie et portant le montant du marché du lot 7 à 805.672,54 € HT.

Le conseil autorise le Maire à signer un contrat de prêt pour les travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur au crédit mutuel du Vignoble d'un montant de 400.000 € remboursables sur 15 ans au taux fixe de 1.15 %.

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique territorial non titulaire à hauteur de 12h par semaine pour le nettoyage de la mairie, de la bibliothèque et des remparts de Westhoffen à compter du 1^{er} mai 2017.

Le conseil décide la création de 4 emplois saisonniers (2 pour le mois de juillet et 2 pour le mois d'août 2017) au grade d'adjoint technique territorial échelle C1 échelon 1, non titulaires pour besoins saisonniers, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, en vue d'effectuer divers travaux cet été.

Le maire informe les conseillers au sujet de la demande reçu du Tennis Club concernant la réfection des courts de tennis.

Le maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai, et les élections législatives les 11 et 18 juin.

Le maire informe le conseil au sujet des travaux de voirie qui seront réalisés cette année à Westhoffen par la communauté de communes Mossig et Vignoble.

Le maire informe le conseil au sujet des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement qui seront réalisés cette année à Westhoffen par le SIVOM Basse Vallée de la Mossig.

Le maire donne compte rendu de la réunion d'examen conjoint relative à la déclaration de projet visant mise en compatibilité du POS et précise que le commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif.

Le maire informe que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU la réunion des personnes publiques associées aura lieu le 8 juin. Une réunion publique sera organisée le 14 juin et une permanence tenue par OTE le 22 juin.

Le maire informe les conseillers que le conseil de communauté a décidé d'adhérer au SCOT de la Bruche.

Pierre STEPHAN informe les conseillers qu'ils seront invités à l'inauguration du nouveau siège du Select om qui aura lieu le 24 juin.

Pierre STEPHAN remercie les conseillers qui ont participé à l'Osterputz malgré la mauvaise météo.